

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte = Revue suisse d'art et d'archéologie = Rivista svizzera d'arte e d'archeologia = Journal of Swiss archeology and art history

Herausgeber: Schweizerisches Nationalmuseum

Band: 72 (2015)

Heft: 3-4

Artikel: Le goût pour les indiennes au XVIIIe siècle : place et fonction du textile imprimé dans les châteaux en Suisse

Autor: Laurenti, Lisa

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-632564>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le goût pour les indiennes au XVIII^e siècle

Place et fonction du textile imprimé dans les châteaux en Suisse

par LISA LAURENTI

L'histoire des indiennes en Europe reflète l'ouverture aux produits nouveaux, importés d'Orient au XVII^e siècle, puis créés localement au siècle suivant, grâce au développement de manufactures et à l'arrivée des premiers procédés d'impression sur textile. Le succès que ces produits remportent auprès de l'aristocratie et de la haute bourgeoisie favorise la floraison d'une véritable catégorie d'objets de « luxe » ou de « semi-luxe »¹ accessible à plusieurs classes sociales, ainsi que la création d'un goût propre à l'époque, entraînant la production de ces « biens de consommation ». Non seulement les cotonns, mais aussi la porcelaine, le mobilier, la soie et le papier peint se couvrent d'ornements provenant de l'Extrême-Orient, du sud-est asiatique et du Moyen-Orient. Ces motifs abandonnent généralement leur signification symbolique originelle pour ne garder qu'une valeur ornementale, le plus souvent occidentalisée ; ce faisant, ils envahissent les demeures et les garde-robés de différentes classes de la société européenne.² En Suisse, ces nouvelles étoffes légères et colorées ne manquent pas de séduire une grande partie de la population, qui suit les tendances en matière vestimentaire et de décoration d'intérieur établies par les cours européennes. Celle de France, en particulier, domine le goût européen du XVIII^e siècle et s'avère une excellente promotrice de modes, notamment au travers de personnalités féminines telles que Madame de Pompadour.³ N'ayant pas de cour, la Suisse reflète le goût d'une société qui aime et pratique la langue française et qui, éprise d'élégance, se tourne naturellement vers les tendances et les créations venues de France.⁴ Dans l'habillement comme dans l'ameublement, l'effet d'imitation conditionne les classes sociales et établit une « hiérarchie dans la richesse »,⁵ laquelle influence à la fois les dépenses et la qualité des commandes d'objets décoratifs et de vêtements.

La présente contribution se concentre sur une sélection représentative d'inventaires de biens mobiliers et de livres de comptes appartenant à des familles de la Suisse romande résidant dans un château, et permettant de retracer l'évolution de l'emploi des indiennes dans le contexte historique du XVIII^e siècle.⁶ Cette approche nous permet de dresser l'état des biens des propriétaires et d'établir la place et la fonction de ces tissus au sein des classes fortunées de la population. Le château acquiert ainsi le statut de lieu de consommation, révélateur du

goût de ses résidents. Parmi les cas étudiés ont été retenus les inventaires appartenant à des propriétaires ayant décidé de bâtir ou de renouveler la décoration de leur demeure au cours du XVIII^e siècle, pour y vivre toute l'année ou pendant la belle saison. L'étude d'inventaires de gens aisés habitant dans une maison de campagne ou dans une maison en ville nous permet d'établir une comparaison avec les châteaux. De même, la lecture de plusieurs inventaires de gens modestes, tirés des registres de notaires, nous donne des informations au sujet de la diffusion des indiennes dans les couches sociales moins fortunées.

Les tissus venus d'Orient dans les aménagements intérieurs de la première moitié du XVIII^e siècle

Depuis la seconde moitié du XVII^e siècle, on assiste en Europe à l'importation accrue d'objets venus d'Orient destinés à une utilisation domestique et à la décoration d'intérieur. Les origines de ce fructueux échange commercial se trouvent dans la conquête européenne de l'océan Indien et la fondation de compagnies marchandes qui transportent par voie maritime des drogues et des épices comme le café, le thé, le poivre ; ces compagnies excellent aussi dans le commerce des cotonnades telles que les mousselines ou les toiles peintes,⁷ connues sous le nom d'« indiennes » ou de « perses ».⁸ Dans un premier temps, ces tissus étaient accessibles uniquement aux classes dirigeantes de la société, qui préféraient les utiliser dans des châteaux et des demeures de campagne.⁹ Les courtepointes et les « palempores » (fig. 1) étaient particulièrement appréciés, car ils pouvaient être utilisés sur un lit, comme tenture murale ou tapis de table. Quant aux damas, aux velours ciselés, aux riches brocards et aux soies peintes de motifs chinois, dits « pékins », ils étaient privilégiés pour les intérieurs luxueux.¹⁰

Très vite, au cours du premier quart du XVIII^e siècle, les indiennes commencent à se diffuser en Europe et ce succès entraîne une première vague de production locale. La Suisse, par les constantes relations qu'elle entretient avec les pays voisins, s'insère progressivement dans ce réseau commercial et connaît un premier essor pendant les décennies de la prohibition (1686–1759).¹¹ Les mentions d'indiennes dans les inventaires mobiliers



Fig. 1 Fragment de palempore à motif d'arbre de vie (détail), première moitié du XVIII^e siècle. Inde pour l'Europe. Collection privée.

des châteaux de Prangins et d'Hauteville mettent en lumière un usage principalement destiné à des couvertures et des garnitures de lit. Dans celui de Prangins, suite au décès du baron Louis Guiguer, sont recensés en 1748 de nombreuses couvertures de lit et, dans les chambres secondaires, plusieurs lits à tombeau garnis d'indiennes.¹² Les rideaux, en laine, témoignent du goût pour les motifs exotiques et se définissent « à façon d'indienne ». Les toiles peintes qualifiées de « papillottes » et de « mouchoirs » servent de housses de protection à des sièges en soie à la « salle de milieu » et à la « grande salle de réception ». Le damas cramoisi et la tapisserie occupent, en effet, une place prépondérante, comparés aux cotonnades. Le premier est employé pour son élégant effet décoratif, tandis que la seconde l'est autant pour sa puissance ornementale que pour ses capacités à pré-munir du froid, de l'humidité et des courants d'air.¹³ La lecture de l'inventaire révèle que les indiennes sont également utilisées au bas de l'échelle sociale. En effet, ces

étoffes moins coûteuses et plus résistantes se retrouvent dans l'aménagement des « chambres des servantes », et se définissent de « mauvaise » qualité. L'inventaire du château d'Hauteville établi en 1760¹⁴ met en lumière un usage des indiennes très semblable à celui fait à Prangins. Les tissus de soie occupent une place de prédilection et confinent les cotonnades aux rideaux des fenêtres, souvent avec le même motif d'une chambre à l'autre, et à des tissus de protection ou « couvertes » de chaises.

Les indiennes dans l'habillement : de la tenue d'intérieur des nobles du XVII^e siècle au tablier des domestiques du premier quart du XVIII^e siècle

Les indiennes s'introduisent dans les vestiaires des gens fortunés à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle et deviennent particulièrement à la mode en tant que

tenues d'intérieur ou « robes de chambre ». Les riches élégants se laissent séduire par ces étoffes, nouvelles pour eux, et encore d'une relative rareté, dont le prix élevé permet le maintien de la distinction des classes sociales.¹⁵ En témoigne en 1670 la célèbre exclamaton du héros de Molière, Monsieur Jourdain, bourgeois aspirant gentilhomme : « Je me suis fait faire cette indienne-ci [...]. Mon tailleur m'a dit que les gens de qualité étaient comme cela le matin. »¹⁶

Au cours du premier quart du XVIII^e siècle, les cotonnades progressent et contribuent à alléger la silhouette. S'inspirant du goût de la haute noblesse, la bourgeoisie commence à s'habiller de façon plus légère et apprécie la solidité du coton,¹⁷ entraînant ainsi une production européenne de tissus indiens à la portée des bourses plus modestes. Très rapidement, des dames aux domestiques, on se vêt d'indiennes, non seulement pour la tenue d'intérieur, mais aussi pour la toilette de ville. Au château d'Orny, c'est Victor de Gingins¹⁸ qui se laisse séduire par cette nouvelle tendance. En 1729, il commande une « robe d'indiennes » au prix de 15 livres pour lui et quelques années plus tard, en 1737, une « robe d'indiennes et crêpes » à 17 livres et 3 batz pour sa fille.

Les comptes de Madame de Chevilly¹⁹ témoignent de l'usage des cotonnades imprimées destinées aux domestiques. En 1726, elle achète 9 aunes d'indienne violette et blanche rayée et 7 1/4 aunes d'indienne large, violette et blanche rayée à petit ramage, pour « des robes et des tabliers à la Salomé et à la Marianne », au prix de 21 livres et 11 batz. Les mentions d'indiennes dans les garde-robés des classes populaires ne font que confirmer ce goût pour les cotonnades, en particulier pour des tabliers, des mouchoirs et des robes (fig. 2).²⁰ Dans ce premier quart du XVIII^e siècle, on assiste à l'établissement d'une hiérarchie entre la qualité des tissus, la complexité de leurs motifs et leur prix.

L'essor des toiles peintes dans les aménagements intérieurs de la seconde moitié du XVIII^e siècle : des « irrésistibles nouveautés »

A partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, ces nouveaux tissus sont incorporés aux schémas décoratifs des intérieurs. Des pièces plus petites, plus lumineuses et mieux chauffées accueillent de nouveaux décors, dans lesquels les étoffes contribuent à l'unité ornementale.²¹ Une variété sans précédent de motifs et de catégories de tissus se crée en favorisant l'établissement de plusieurs manufactures en France, en Angleterre et en Allemagne. En Suisse, les huguenots, exilés dans l'arc jurassien protestant pendant la prohibition,²² dynamisent ultérieurement la production et le commerce des toiles peintes ; ils détiennent le monopole d'une fabrication alimentant principalement Paris, Versailles et les ports de France.²³ Ce sont encore des Suisses qui, après la levée de la pro-



Fig. 2 Tablier en indienne à motif de fleurs rouges sur fond blanc, vers 1750. Musée national suisse (IN-8676).

hibition, établissent des manufactures dans plusieurs régions de France comme Marseille, Nantes, Rouen et Bolbec en Normandie.

Les inventaires de biens mobiliers témoignent d'un renouveau et d'une spécialisation des pièces. Les espaces consacrés à la vie en société se démarquent de ceux réservés à la vie privée.²⁴ Cette évolution est bien visible dans l'inventaire établi en 1787, au décès du baron de Prangins, François-Louis Guiguer.²⁵ Des indiennes posées en tentures murales et en garniture de meubles apparaissent dans l'inventaire. Elles décorent les parois de la bibliothèque dans l'enfilade du rez-de-chaussée et donnent une touche de couleur bleue et blanche aux murs de la salle principale de l'appartement d'hiver, le « petit sallon au midy ». Ce choix décoratif a été introduit par Matilda Guiguer, née Cleveland, à son arrivée au château en 1778.²⁶ Des ensembles de fauteuils et chaises garnies d'indiennes prennent place dans les salles réservées



Fig. 3 Détail de l'indienne à motif de rubans noués et ponctués, branches rehaussées de feuillages et de grosses fleurs sur fond blanc. Fabrique-neuve de Cortaillod (?). Châtillon-sur-Bevaix, collection privée.

à la vie intime comme le petit salon, le cabinet de toilette et la « tour au midi et à lac ». Ces étoffes gaies se prêtent aussi bien à la garniture des lits qu'à la décoration des chambres à coucher des enfants. A Saint-Légier, le chan-

gement de propriétaire du château d'Hauteville entraîne, à partir de 1760, de considérables modifications du décor et de l'ameublement. Pierre-Philippe Cannac, d'origine française huguenote, décide de démolir l'ancien château féodal, trop petit pour ses ambitions, et de construire à la place une belle demeure pour y résider pendant la belle saison, tout en séjournant, comme auparavant, dans sa maison de Lyon durant l'hiver.²⁷ L'inventaire de 1786²⁸ confirme une sensibilité pour la mode de l'époque. Les porcelaines, les verres, les meubles, les horloges de grande qualité et finesse se multiplient et prennent place dans les pièces. Nombreuses sont les mentions « d'indiennes », de « toiles de cotton » et de « perses » pour la garniture de fauteuils ou pour les tentures murales. Par leur description et leur emplacement, on remarque une diversité dans la qualité des étoffes. Les toiles de perses garnissent le mobilier du « petit salon à côté du Grand » et le « cabinet de Madame », et servent de doublure au lit à l'impériale en damas cramoisi de la maîtresse de la maison. Dans la salle à manger, des coussins de sièges en « indienne commune » apportent une touche de confort. Dans les nombreuses chambres à coucher, les boudoirs ou la « chambre de bain », elles contribuent à l'unité décorative et à l'intimité des pièces plus petites par des



Fig. 4 Lit Louis XVI dans une alcôve tapissée d'une indienne servant aussi de couverture de lit, début du XIX^e siècle. Châtillon-sur-Bevaix, collection privée.



Fig.5 Lit à dais d'indiennes à motif de fleurs exotiques sur fond blanc, fin du XVIII^e siècle. Fleurier, collection privée.



Fig.6 Lit à dais d'indiennes à motif de fleurs exotiques sur fond blanc, fin du XVIII^e siècle. Détail du rideau du lit. Fleurier, collection privée.

rideaux, des garnitures et des tapisseries aux mêmes motifs et couleurs.

L'usage du coton imprimé se répand aussi au château de Jetschwil. En 1762, après avoir mis un terme à sa carrière militaire au service de la France, François-Jean-Philippe de Boccard se retire dans ses terres et s'apprête à transformer sa maison de campagne, à l'exemple d'autres officiers fribourgeois. L'inventaire après décès de 1782²⁹ nous révèle que le général avait choisi pour sa chambre à coucher «devers occident» une tapisserie en coton jaune assortie au mobilier. Nombreuses sont les mentions d'indiennes en garniture de lit, rideaux de fenêtres et couvertures, parmi une grande variété d'autres tissus. Des rideaux en taffetas ou en laine, une tapisserie d'Aubusson, des tentures en toile cirée, une tapisserie de siamoise, des coton peints ou des damas pour la garniture des meubles ou encore des duvets de soie sont mentionnés. Cette multitude d'étoffes reflète l'importance de la mode des tissus muraux dans les intérieurs à partir des années 1760–1770.³⁰ Le même esprit décoratif se retrouve dans sa maison en ville de Fribourg. Dans cette demeure, les indiennes ont été choisies pour tapisser une chambre très privée et intime, le «Cabinet du Balcon», le cabinet de travail de son propriétaire.³¹

Le goût pour une grande variété de textiles et de couleurs semble aussi se répandre dans plusieurs demeures de Catherine de Charrière de Sévery. Après son mariage, célébré à Mex en 1766 avec Salomon de Charrière, elle s'établit en ville de Lausanne et dans leur château de Sévery. En 1780, Salomon hérite la terre et la coseigneurie de Mex, où ils fixent leur résidence d'été, et en automne ils occupent une maison dans la petite ville de Rolle.³² Le château de Sévery et celui d'En-Haut à Mex subissent des interventions en 1766 et en 1780, lorsque Catherine de Sévery commence à les habiter. La comparaison de l'inventaire de la maison de Rolle,³³ établi en 1789, avec ceux des châteaux de Sévery³⁴ et de Mex,³⁵ de 1793, nous révèle une grande diversité d'étoffes utilisées en tentures murales, en garnitures de meubles et en couvertures. Les indiennes prennent place dans les nombreuses chambres à coucher des trois demeures et servent à unifier la décoration de la pièce ou à donner un effet ornemental ponctuel au sein d'un mobilier de formes et de garnitures diverses. Les deux inventaires témoignent aussi de la circulation de meubles d'une chambre à l'autre, voire d'une demeure à l'autre : une pratique courante au cours du XVIII^e siècle dans l'aménagement des demeures de campagne destinées à la belle saison.³⁶ Dans l'inventaire de Sévery, la description des chambres se fait par couleur : la chambre «bleue», la «rouge», la «verte» et la «jaune», où les indiennes participent au décor avec d'autres tissus. Dans la «Chambre de Monsieur et de Madame» de la maison de Rolle, le tissu semble vouloir refléter le goût respectif des propriétaires : «un lit d'indienne bleu et blanc, pour Monsieur, [...] et un dessus d'indienne», pour Madame «un lit Baldaquin» [...], et le dessus d'indienne, comme les Rideaux». A Mex, dans la salle à manger et dans le cabinet sur la cour, les sièges sont accompagnés de leur «fourre» d'indienne.



Fig. 7 Caraco d'indienne à motif de fleurs et rubans sur fond blanc, vers 1780. Musée national suisse (LM 63998).



Fig. 8 Tissu d'ornement de poitrail de cheval à motif de fleurs exotiques sur fond blanc, seconde moitié du XVIII^e siècle. Musée national suisse (LM 6716.1).

La maison, au numéro 5 du Faubourg de l'Hôpital à Neuchâtel,³⁷ du commerçant d'indiennes Jérémie de Pourtalès,³⁸ dévoile en 1778 une utilisation des indiennes principalement sous la forme de garnitures de lit et de couvertures dans les chambres à coucher, ou de housses de protection dans la chambre «de damas sur le devant». Les fauteuils et les chaises garnis de damas sont accompagnés de leur «fourre d'indienne». Dans la maison de maître à Châtillon-sur-Bevaix acquise en 1797 par Henri DuPasquier,³⁹ fabricant de toiles peintes à Cortaillod, plusieurs pièces sont boisées, tapissées de papier ou de toiles peintes, dont un lit Louis XVI dans une alcôve, aujourd'hui encore conservé (fig. 3–4). Jacques-Henri Berthoud, banquier parisien, propriétaire de plusieurs maisons dans le quartier du Pasquier à Fleurier, passe la belle saison dans son pays natal au Val-de-Travers et aménage ses demeures avec soin, confort

et luxe.⁴⁰ Au numéro 16, un lit d'indienne est encore conservé (fig. 5–6).

Le coton imprimé dans la mode vestimentaire de la seconde moitié du XVIII^e siècle : une « création à deux niveaux »

Au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle, la manufacture d'habillement travaille désormais à deux niveaux, celui de la création pour le monde élégant et celui de la production à plus bas prix pour les classes populaires.⁴¹ L'étude des dépenses personnelles d'Elisabeth-Sophie de Mestral,⁴² née Guiguer, sœur de François-Louis, entre 1782 et 1785, nous confirme qu'elle possède des rubans, des gizes, des mousselines, des soies, des cotons blancs et des taffetas, ainsi que des

Fig. 7 Caraco d'indienne à motif de fleurs et rubans sur fond blanc, vers 1780. Musée national suisse (LM 63998).



Fig. 9 Robe de chambre en indienne rapportée d'Inde par Charles-Daniel de Meuron, à motif de fleurs exotiques, bordure à motif de cachemire et de fleurs européennes sur fond bleu, fin du XVIII^e siècle. Inde pour l'Europe. Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel (AA 22474).

robes, des jupes et des déshabillés d'indiennes d'un prix élevé. Elle commande plusieurs « aunes d'indienne » pour des nouvelles robes en 1782 et en 1784, et, au cours de la même période, elle « blanchit » ses déshabillés et double une jupe qu'elle possédait auparavant (fig. 7). Pour la bordure d'un habit de cheval, elle choisit également en 1782 du coton à motif d'indienne (fig. 8). La description des vêtements de la femme d'Abram-Louis Favre, ouvrier charpentier à Colombier en 1787, nous laisse entendre qu'elle aussi porte des « vêtements d'indiennes », certainement de petit prix : « elle avoit mis une mantille de pluche noire, un mantelet d'indienne à fond mordoré, la jupe de lustrine [...] s'en allant vendre des dentelles ».⁴³ La mode pour les indiennes introduite par l'aristocratie au XVII^e siècle se transfère successivement, au XVIII^e siècle à la bourgeoisie et enfin, au XIX^e siècle, aux classes populaires. Tout en conservant, au cours du XVIII^e siècle, un faible pour les tenues d'intérieur à motifs venus d'Orient (fig. 9–10), la noblesse se tourne, au XIX^e siècle, vers une nouvelle mode : celle des percales et des mousselines blanches.

Place et fonction des indiennes selon le goût et les possibilités financières du commanditaire

La présence des indiennes en aménagement et en habillement connaît en Suisse un développement important dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. A la recherche de confort, attirés par la nouveauté des motifs et sensibles à l'harmonisation des tissus dans les pièces, les propriétaires de châteaux font un large appel aux toiles peintes. Ces étoffes prennent une place considérable dans les pièces réservées à la vie privée, où les gens se retirent pour des activités intimes ou des réunions familiales. De dimensions souvent plus petites et, à l'époque, plus faciles à chauffer en comparaison des salles de réception, les petits salons, les boudoirs, les cabinets de toilette et de travail ainsi que les chambres à coucher se couvrent d'indiennes. Se prêtant très bien au goût personnel du commanditaire par leur effet à la fois fantaisiste et confortable, elles visent à atteindre l'unité décorative de la pièce ou à donner une touche excentrique.

L'important emploi dans les chambres à coucher et, en particulier, dans la garniture des lits est représentatif. Le lit est, à l'époque moderne, la pièce maîtresse du mobilier. La qualité du bois, son revêtement textile et sa forme sont autant de signes distinctifs révélateurs du niveau social de son propriétaire.⁴⁴ De plus, la matière du coton se prête bien, par sa fraîcheur et sa souplesse, à un entretien facile. On retrouve les indiennes dans les chambres à coucher de Madame, de Monsieur et des enfants, mais aussi dans les chambres secondaires et celles des domestiques. Le destinataire de la chambre, mais aussi la disposition même de cette dernière président au choix ornemental et qualitatif de l'indienne.

Certaines de ces chambres sont en alcôve, d'autres ont un lit de milieu, d'autres possèdent même deux lits. Une véritable hiérarchie se crée par la place et la fonction de ces étoffes au goût oriental.

Une autre hiérarchie accompagne l'emploi des indiennes tout au long du XVIII^e siècle : celle des housses de protection. Leur fonction, subordonnée aux autres tissus, se diversifie au cours du siècle.⁴⁵ Elles servent de couvertures pour protéger les ameublements de soie ou de tapisserie de la poussière et de la lumière, comme à Prangins au cours de la première moitié du XVIII^e siècle sous la forme de « mouchoirs », et à Hauteville de « couvertes ». D'autres, plus simples et non ajustées ne servent que pendant le service de nettoyage de l'appartement ou en l'absence des maîtres, comme nous le laissent supposer les « fourres d'indiennes » employées au château de Mex et dans la demeure de Jérémie de Pourtalès à Neuchâtel, au cours de la seconde moitié du XVIII^e siècle. D'autres encore, mobiles, se placent sur des sièges le temps d'une saison et donnent à la salle un autre ton, comme probablement les « papillotes » à Prangins. Nous supposons qu'elles se fixaient aux sièges au moyen de rubans ou de lacets. Les couleurs vives, la gaieté des motifs ainsi que la légèreté de la matière des cotonnades conviennent, en effet, principalement aux aménagements de la belle saison, comme certains châteaux à la campagne ou les appartements d'été.⁴⁶ L'emploi des indiennes en rideaux tout au long du siècle nous laisse supposer, au-delà de leur effet ornemental, un usage dans des salles tempérées. Les rideaux en laine « à façon d'indienne » employés à Prangins au cours de la première moitié du XVIII^e siècle se couvrent de décors exotiques, tout en étant taillés dans une étoffe plus adéquate à la protection contre le froid et les courants d'air des salles de grandes dimensions, difficiles à chauffer. Les châteaux d'Hauteville, de Mex et de Sévery, habités principalement pendant la belle saison durant la seconde moitié du XVIII^e siècle, témoignent d'un nombre considérable de rideaux en coton d'indienne, mais aussi d'une spécialisation des chambres, plus petites et plus faciles à chauffer. Il est par ailleurs intéressant de noter des minimouvements de mode qui contribuent à l'épanouissement de la vogue des indiennes. A Prangins, la maîtresse de maison tapisse, en 1778, le salon de l'appartement d'hiver avec des cotonnades. Elle privilégie l'effet gai et lumineux des indiennes à un ensemble plus solennel, normalement consacré aux pièces de réception. Ce choix lui vaut l'admiration de ses visiteurs.⁴⁷

C'est avant tout la qualité du travail textile et le raffinement des motifs qui permettent d'établir le rang des consommateurs dans la hiérarchie sociale : le goût, la sensibilité et les possibilités financières du propriétaire déterminent la place et la fonction des indiennes dans une demeure. En 1770, Jean-François Bimont dans ses *Principes de l'art du tapissier* détaille très bien les toiles peintes pour l'ameublement selon leur qualité



Fig. 10 Robe de chambre en indienne rapportée d'Inde par Charles-Daniel de Meuron, fin du XVIII^e siècle. Détail de la bordure à motif de cachemire sur fond bleu. Inde pour l'Europe. Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel (AA 22474).

et leur prix. L'effet décoratif final d'un aménagement dépend des dépenses que son commanditaire veut ou peut faire.⁴⁸ La spécialisation et le développement des techniques industrielles du coton imprimé permettent un libre choix parmi une multitude de décors plus ou moins complexes et parmi une grande diversité qualitative de tissages. De même, dans l'habillement, les motifs et la qualité du coton s'adaptent à tous les modèles sans influencer la ligne des vêtements. C'est essentiellement le dessin des indiennes qui reflète les goûts et les styles. La vogue pour les rares et précieuses tenues d'intérieur aux motifs d'Inde, tant appréciées par les élégants, a permis la création de tout un éventail de textiles qui puisent leurs ornements dans la flore orientale et les arts décoratifs européens et s'adaptent aux exigences de la mode vestimentaire et de leur fonction. Des toilettes de cérémonie aux tabliers des domestiques, des négligés en coton fin aux accessoires pour l'équitation, les indiennes participent par leur légèreté et leur dessin au quotidien des saisons printanières et estivales.

AUTEUR

Lisa Laurenti, historienne de l'art, assistante-conservatrice, art appliqués, Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, CH-2000 Neuchâtel, laurenti.lisa@gmail.com

NOTES

- 1 Au sujet du développement d'un nouveau commerce de biens de consommation en Europe au XVIII^e siècle, voir MAXINE BERG, *Luxury & Pleasure in Eighteenth-Century Britain*, Oxford 2005, p. 19–45.
- 2 ANNE E. C. MACCANTS, *Exotic Goods, Popular Consumption, and the Standard of Living: Thinking about Globalization in the Early Modern World*, in : *Journal of World History* 18, 4, 2007, p. 433–462, ici p. 433–436.
- 3 Madame de Pompadour choisit une robe d'indienne lorsqu'elle se fait représenter en train de broder un tissu dans son appartement par l'artiste François-Hubert Drouais en 1763–1764. L'inventaire de la marquise, dressé entre juin 1764 et juillet 1765, ne fait que confirmer son faible pour les négligés et les tenues d'intérieur de perse. Voir JEAN CORDEY, *Inventaire des biens de Madame de Pompadour*, Paris 1939, p. 74–77.
- 4 MADELEINE DELPIERRE, *Se vêtir au XVIII^e siècle*, Paris 1996, p. 87.
- 5 PIERRE VERLET, *La maison du XVIII^e siècle en France*, Fribourg 1966, p. 23–30.
- 6 Cette contribution fait partie des recherches pour une thèse de doctorat en histoire de l'art sur l'indiennage suisse entre 1750 et 1850. Nous remercions le professeur Dave Lüthi de l'Université de Lausanne, Claire Piguet et Nicole Froidevaux de l'Office du patrimoine et de l'archéologie de Neuchâtel, Olivier Bauermeister, historien des arts décoratifs, et Maurice Evard, historien de l'indienne à Neuchâtel pour le précieux échange d'informations.
- 7 JOHN E. WILLS JR., *European Consumption and Asian Production in the Seventeenth and Eighteenth Centuries*, in : JOHN BREWER / ROY PORTER (éd.), *Consumption and the World of Goods*, Londres, New York 1993, p. 133–147, ici p. 133–137.
- 8 « Indienne » et « toile peinte » sont des termes génériques désignant les cotonnades indiennes et leurs imitations européennes. Au XVIII^e siècle apparaît aussi la dénomination de « perse ». On suppose qu'il s'agit de toiles peintes venant de Perse, très estimées, ou d'indiennes qui cherchent à imiter ces toiles perses. Pour faire l'éloge d'une toile peinte, on la définissait ainsi de « perse ». Voir PASCALE GORGUET BALLESTEROS, *Indiennes et mousselines : le charme irréductible des cotonnades (1650–1750)*, in : *Le coton et la mode. 1000 ans d'aventures* (= catalogue d'exposition), Paris 2000, p. 46–63, ici p. 47–48. A la lecture des inventaires et livres de comptes, il est difficile de définir si les indiennes mentionnées étaient produites en Inde et ensuite importées en Europe, commandées aux manufactures indiennes pour l'Europe ou directement produites en Europe.
- 9 PETER THORNTON, *Il gusto della casa. Storia per immagini dell'arredamento, 1620–1920*, Milan 1984, p. 100.
- 10 JEAN-FRANÇOIS BIMONT, *Principes de l'art du tapissier, ouvrage utile aux gens de la profession et à ceux qui les emploient*, Paris 1770, p. 9.
- 11 Législation prohibitive promulguée par l'administration royale le 26 octobre 1686, interdisant le port, la fabrication et le commerce des indiennes en France.
- 12 ACV, BIM 2053, p. 189–200, Cour baillivale de Nyon.
- 13 AZIZA GRIL-MARIOTTE, *Indiennes, toiles peintes et toiles de Jouy, de nouvelles étoffes d'ameublement au XVIII^e siècle*, in : *Histoire de l'art* 65, 2009, p. 145.
- 14 FRÉDÉRIC GRAND D'HAUTEVILLE, *Le Château d'Hauteville et la baronnie de St-Légier et La Chiésaz*, Lausanne 1932, p. 34–46. L'inventaire établi en 1760 correspond à la vente du domaine à Monsieur Pierre-Philippe Cannac par le Baron d'Herwarth.
- 15 MADELEINE DELPIERRE, « *L'imprimé* » dans la mode du XVIII^e siècle à nos jours, Paris 1984, p. 15.
- 16 MOLIÈRE, *Oeuvres complètes*, Paris 1962, p. 508.
- 17 DANIEL ROCHE, *La culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVII^e–XVIII^e siècle*, Paris 1989, p. 137.
- 18 Archives cantonales vaudoises (ACV), C 366, Livre de raison de Victor de Gingins d'Orny (1726–1737). Victor de Gingins, descendant des barons de La Sarraz, fait construire en 1727 son château à Orny.
- 19 ACV, C 364, Comptes de Madame de Chevilly (1724–1736). Marie de Gingins, née von Mülinen, habite au château de La Sarraz jusqu'à la mort de son époux Joseph Salomon, en 1728, et ensuite dans son appartement en ville de Berne.
- 20 Archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN), Fichier thématique, Boîte n° 153 : « matières diverses/indiennes ».
- 21 AZIZA GRIL-MARIOTTE 2009 (cf. note 13), p. 141.
- 22 ANNE WANNER-JEANRICHARD, *Le développement de l'indiennage en Suisse*, in : *Le coton et la mode. 1000 ans d'aventures* (= catalogue d'exposition), Paris 2000, p. 74–83, ici p. 74–75.
- 23 BÉATRICE VEYRASSAT, *Négociants et fabricants dans l'industrie cotonnière suisse, 1760–1840 : aux origines financières de l'industrialisation*, Lausanne 1982, p. 19–23.
- 24 PETER THORNTON 1984 (cf. note 9), p. 93–94.
- 25 ACV, BIM 2058, p. 301–372, Cour baillivale de Nyon.
- 26 HELEN BIERI THOMSON, *D'un inventaire à l'autre. Damas, indiennes et tapisseries au château de Prangins*, in : *Monuments Vaudois* 3, 2012, p. 21–26, ici p. 25.
- 27 FRÉDÉRIC GRAND D'HAUTEVILLE 1932 (cf. note 14), p. 56.
- 28 *Ibidem*, p. 70–87.
- 29 Archives de l'Etat de Fribourg (AEF), Famille de Boccard III.
- 30 ANNICK PARDAILHÉ-GALABRUN, *La naissance de l'intime. 3000 foyers parisiens, XVII^e–XVIII^e siècles*, Paris 1988, p. 372.
- 31 AEF, Famille de Boccard III. Cet inventaire a été établi en 1782, date du décès de François-Jean-Philippe de Boccard, comme celui des biens mobiliers du château de Jetschwil.
- 32 WILLIAM DE CHARRIÈRE DE SÉVERY, *La vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII^e siècle. Salomon et Catherine de Charrière de Sévery et leurs amis*, vol. 1, Genève 1978, p. 173.
- 33 ACV, P Charrière de Sévery, Aaa 115.
- 34 ACV, P Charrière de Sévery, Aab 28. – ACV, P Charrière de Sévery (cf. note 33).
- 35 ACV, P Charrière de Sévery (cf. note 33).
- 36 Cela dépendait beaucoup de la fonction de représentation ou de plaisir d'un château à la campagne, du rang du propriétaire et du statut de sa maison.
- 37 Le bâtiment fut élevé en 1739. La façade existe encore, mais elle a été déplacée de quelques mètres en 1954 (*Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, 1 : La ville de Neuchâtel, de JEAN COURVOISIER, Bâle 1955, p. 341. – AEN, Notes Courvoisier 13/5).
- 38 AEN, POURTALÈS-145/09.
- 39 *Les monuments d'art et d'histoire du canton de Neuchâtel*, 2 : Les districts de Neuchâtel et de Boudry, de JEAN COURVOISIER, Bâle 1963, p. 413–416.
- 40 ERIC-ANDRÉ KLAUSER, *Le bestiaire de la montagne des Ruillères sur Couvet : Divertissements aristocratiques de 1805* (= Nouvelle Revue neuchâteloise 27), Neuchâtel 1990, p. 5–6.
- 41 MADELEINE DELPIERRE 1984 (cf. note 15), p. 15–18.
- 42 ACV, P de Mestral, section I, 65/544/3.
- 43 AEN, Fichier thématique (cf. note 20).
- 44 ANNICK PARDAILHÉ-GALABRUN 1988 (cf. note 30), p. 284.

- ⁴⁵ JULES DEVILLE, *Dictionnaire du tapissier, critique et historique de l'ameublement français depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*, Paris 1878–1880, p. 218–220.
- ⁴⁶ AZIZA GRIL-MARIOTTE 2009 (cf. note 13), p. 145.
- ⁴⁷ LOUIS-FRANÇOIS GUIGUER, baron de Prangins, *Journal 1771–1786*, édité par Rinantonio Viani, avec une introduction et une postface de Chantal de Schoulepnikoff, Prangins 2007–2009, 3 vol., 5 janvier 1779. – HELEN BIERI THOMSON 2012 (cf. note 26), p. 25.
- ⁴⁸ JEAN-FRANÇOIS BIMONT 1770 (cf. note 10), p. 8.

PROVENANCE DES ILLUSTRATIONS

- Fig. 1: © Editions de la Chatière (photo Schmid Muller Design).
Fig. 2, 7–8: © Musée national suisse.
Fig. 3–4: © Office du Patrimoine et de l'Archéologie du canton de Neuchâtel OPAN, 1975.
Fig. 5–6: Photos Christophe d'Epagnier.
Fig. 9–10: © Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel (photos Stefano Iori).

RÉSUMÉ

La présente contribution se concentre sur une sélection représentative d'inventaires de biens mobiliers et de livres de comptes appartenant à des familles fortunées de Suisse romande résidant dans un château, et permettant de retracer l'évolution de la place et de la fonction des indiennes dans le contexte historique du XVIII^e siècle. Le château acquiert le statut de lieu de consommation, révélateur du goût de ses propriétaires et dévoile un important développement de l'utilisation des indiennes dans les aménagements et l'habillement pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle. La qualité du textile et l'élaboration des motifs permettent d'établir le rang des consommateurs dans la hiérarchie sociale : le goût, la sensibilité et les possibilités financières d'une personne déterminent la valeur qualitative et décorative des indiennes dans sa demeure ou dans sa garde-robe.

RIASSUNTO

Il presente saggio si concentra su una selezione rappresentativa di inventari di beni mobiliari e di libri contabili appartenenti a famiglie benestanti della Svizzera francese residenti in un castello e consente di ricostruire l'evoluzione del luogo e della funzione nel contesto storico del XVIII secolo delle «indiennes», i cotoni stampati dai colori cangiante derivanti da una tradizione importata dalle Indie orientali. Il castello acquisisce lo statuto di luogo di consumo, che rivela i gusti dei suoi proprietari e illustra un importante sviluppo dell'utilizzazione di tali tessuti nell'arredo della propria abitazione e nei modi di vestire nella seconda metà del XVIII secolo. La qualità dei prodotti tessili e l'elaborazione dei motivi consentono di stabilire la posizione del consumatore nella gerarchia sociale. I gusti, la sensibilità e le possibilità finanziarie di una persona determinano infatti il valore qualitativo e decorativo di tali stoffe sia per l'arredamento della sua dimora che nella realizzazione del suo guardaroba.

ZUSAMMENFASSUNG

Dieser Beitrag konzentriert sich auf eine repräsentative Auswahl von Inventarlisten und der Haushaltsbücher, welche den in einem Schloss residierenden wohlhabenden Familien der französischen Schweiz gehörten; eine Analyse dieser Dokumente ermöglicht es, die Entwicklung des Ortes und die Funktion der *Indiennes* im historischen Kontext des 18. Jahrhunderts nachzuzeichnen. Das Schloss gewann zunehmend an Bedeutung als Stätte des Konsums, die den Geschmack seiner Besitzer widerspiegeln, und offenbarte eine wichtige Entwicklung beim Gebrauch der *Indiennes* in Einrichtung und Bekleidung während der zweiten Hälfte des 18. Jahrhunderts. Die Qualität des Textilmaterials und die Ausarbeitung der Muster widerspiegeln den sozialen Status des Käufers: der Geschmack, die Neigungen und die finanziellen Möglichkeiten eines Auftraggebers bestimmten den qualitativen und dekorativen Wert der *Indiennes* in seinem Schloss oder in seiner Bekleidung.

SUMMARY

Our focus here is on a representative selection of the movable assets and account books belonging to the wealthy class living in castles of French-speaking Switzerland. We do so with an eye to tracing the evolution of calicoes (*indiennes*) within the historical context of the 18th century. Castles became known as consumer sites, bringing to light the taste of the manor lords and promoting a major development in the commerce of calicoes for both interior decoration and wearing apparel during the second half of the 18th century. The fabric's quality and range of patterns became an indication of a consumers' social ranking: the quality and decorative pattern of the fabrics in residences and wardrobes were not only a sign of taste and preference, but also of financial standing.